

**RELEVE DE DECISIONS  
CONSEIL EXECUTIF DU 30 AVRIL 2020**

**Présents :** BARRIAT Paul-André (IVBD) – BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) – BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) – BOSSAN Cécile (Inter Beaujolais) – BOU Christophe (IVSO) – BOVA Fabien (CIVB) – BREBAN Jean-Jacques (CIVP) – CARRERE Michel (IVSO) – DE LORGERIL Miren (CIVL) – DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC/CNPC) – DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire) – FARGES Bernard (CIVB) – FORGEAU Joël (Vin & Société) – FRANCHI Caroline (CIVCorse) – GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc) – LEPRESLE Krystel (Vin & Société) – PAJOTIN Valérie (ANIVIN) – PELLEGRIN Jean-Claude (Intervins Sud-Est) – PELLET Anne-Laure (CIVR) – PERRIN Vincent (CIVC) – ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV) – ROSAZ Eric (Inter Rhône) – TESSON Eric (CNAOC) – VACHERON Jean-Dominique (BIVC) – VANIER Christian (BIVB) – VIALLET Pierre (CIVS) – VICHET Franck (CIVJ) – FRANJUS-GUIGUES Dorothee, IMBERTI Marie-Henriette, CHANNEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

**1. Procès-Verbal**

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 2 avril 2020 est adopté à l'unanimité.

Ce conseil exécutif se tient par visio-conférence, dû au confinement imposé par l'Etat.

**2. Etat de la situation des marchés**

Marie-Henriette Imberti présente les chiffres clés du suivi de la crise du Covid-19 sur les ventes de vins (le support de présentation est annexé au compte-rendu).

**3. Point sur les effets du Covid-19**

Chacune des interprofessions présente la situation de sa filière régionale face aux conséquences du Covid-19 ainsi que les conditions climatiques affectant les vignobles.

**4. Mesures nationales et européennes**

Le Conseil exécutif est informé que les règlements délégués et d'exécution mettant en œuvre notamment la distillation de crise et le stockage privé pour les vins doivent être approuvés par le collège des commissaires. La publication des règlements est imminente, avec une entrée en vigueur immédiate pour les deux mesures précitées<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les règlements ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2020. La Commission européenne renvoie aux États membres la définition de la majorité des modalités de mise en œuvre desdites mesures, en particulier s'agissant des montants des aides, puisqu'elle ne prévoit pas de financement supplémentaire à l'enveloppe nationale pour l'instant.

Quelques modalités devraient être prévues, notamment la possibilité pour un opérateur de cumuler les deux aides, et une éligibilité des dépenses jusqu'à 80% (aides européennes et nationales cumulées)<sup>2</sup>. Concernant la distillation, le règlement ne précise pas le prix à l'hectolitre et laisse aux États membres la liberté de le définir.

Le Conseil exécutif demande une position forte concernant le financement des mesures de soutien au marché (distillation, stockage privé, vendange en vert) qui ne doit pas provenir du PNA. Doivent être appuyées les mesures transversales telle que l'ouverture des prêts garantis par l'Etat ainsi qu'une baisse de la TVA sur les vins vendus dans certains circuits de distribution.

Le Conseil exécutif demande une unification du discours politique au niveau national, et la mise en avant d'un soutien fort aux mesures sans conséquence financière pour l'Etat, en particulier :

- La réforme de la PAC ;
- Les demandes de la filière telles que la souplesse de gestion des programmes OCM ;
- Les demandes de régulation des interprofessions, notamment l'activation de l'article 222 autorisant ponctuellement une dérogation aux règles de concurrence ;
- La prise en compte rapide par l'Administration des demandes d'extension des accords interprofessionnels ;
- Une gestion plus globale du PNA.

## **5. Mesures interprofessionnelles**

### i. Gestion des quantités et des marchés

Une analyse autour de la portée de l'article 222 de l'OCM, autorisant les organisations interprofessionnelles à déroger aux règles de concurrence en cas de crise exceptionnelle, a été menée par les Conseils du Cniv.

Dans ce cadre, le Comité Champagne travaille sur une mesure interprofessionnelle dérogeant aux règles de concurrence sur les vins de Champagne au titre de l'article 222 précité.

Un travail est en cours au sein du Cniv afin d'élaborer un vademecum sur la régulation de marché interprofessionnelle, sous la forme d'une boîte à outils.

## **6. Réflexion sur l'étude d'évaluation du Dépérissage**

Anastasia Rocque, Chargée de Mission Dépérissage, présente aux membres du Conseil exécutif les avancées sur l'étude d'évaluation ainsi que les actualités du Plan Dépérissage.

## **7. Questions diverses**

Le Président Barillière informe le Conseil exécutif de deux points qui seront portés à l'ordre du jour des prochaines réunions, à savoir :

- Le budget du Cniv au regard des conséquences de la crise du Covid-19,
- Un état des réflexions menées dans le Groupe de travail sur les priorités du Cniv présidé par Jean-Bernard De Larquier.

\*\*\*

---

<sup>2</sup> Pour mémoire, la nature des dépenses éligibles n'a pas encore été fixée.